

THÈME ABORDÉ

PORT DES EPI

Informations

Date de la causerie	18/08/2026
Animateur	Maxime LE BAS
Lieu	Chantier PIERRE FABRE
Durée	15
Participants	3 — dont 3 signatures recueillies

PARTICIPANTS (3)

Nom et prénom	Visa	Nom et prénom	Visa
DOU FLORIAN		POITEVIN JEREMY	
NAFION CHAMI CHAHER			

REMARQUES ET OBSERVATIONS DES PARTICIPANTS

Pourquoi porter ces EPI ?

Pour la sécurité, éviter les coupures, choc à la tête éclats dans les yeux

RISQUES IDENTIFIÉS PAR LES PARTICIPANTS (3)

Ces risques seront ajoutés au document unique.

Découpe de tôle sans gants et sans lunettes

Mesures proposées : Porter ces gants et ces lunettes pour éviter toutes coupures et éclats dans les yeux

Fréquence 4 · Gravité 3 · criticité 12

Travail sous une charge suspendue

Mesures proposées : Choc à la tête, port du casque

Fréquence 4 · Gravité 1 · criticité 4

Manipuler des matériaux avec des bavures

Mesures proposées : Toujours porter des gants de sécurité

Fréquence 4 · Gravité 1 · criticité 4

Échelle de cotation utilisée

F = fréquence d'exposition au danger

- 1 : Peu fréquent : maximum une fois par an.
- 2 : Assez fréquent : maximum une fois par mois.
- 3 : Fréquent : plusieurs fois par mois, au maximum une fois par semaine.
- 4 : Très fréquent : pratiquement tous les jours ou plusieurs fois par jour.

G = gravité potentielle

- 1 : Faible : blessure légère, heurt, contusion.
- 3 : Moyenne : accident sans arrêt de travail.
- 6 : Grave : accident avec arrêt de travail.
- 10 : Très grave : accident avec arrêt de travail, perte d'un membre, invalidité ou décès.

COMPTE RENDU ET ACTIONS À MENER

Toujours porter ces EPI pour éviter un oubli

SIGNATURE DE L'ANIMATEUR

ANIMATEUR

Maxime LE BAS



MSB23 sas, 1 rue de Vernet 23000 Guéret

Siret : 793 537 218 00034 — APE 4329A — N° de TVA intra : FR 30 793 537 218

Causerie SSE — indice 2 — document généré depuis l'application MSB23 le 18/08/2026 à 10:11